



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 Nombre de présents : 19
 Nombre de votants : 23
 Date de convocation : 27/05/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 3 juin 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mmes GARRIDO, THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C
Délibération n°2

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : CCPT – Ville de TARTAS – Mise à disposition d'un agent auprès de la CCPT pour le service commun d'instruction des ADS

Un agent de la commune, M. Patrice TOURNIER sera mis à disposition auprès de la CCPT, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2015. Cette mise à disposition se fera à raison de 7 heures hebdomadaires, afin de renforcer le service commun d'instruction des autorisations du droit des sols. Il est précisé par ailleurs que cette mise à disposition intervient après accord de l'agent et avis favorable de la Commission Administrative Paritaire compétente.

Le fonctionnement de cette mise à disposition sera réglé par une convention.

Une convention sera signée avec la CCPT.

Il est proposé à notre conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent auprès de la CCPT, pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2015.
- d'intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

.../...

Identifiant unique*: 040-214003139-20150603-2015_C2-DE

Envoyé en préfecture, le 08/06/2015 - 15:19

Reçu en préfecture, le 08/06/2015 - 15:24



* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué (T3LPI)

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent auprès de la CCPT, pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2015 et d'intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-François BROQUERES

